

# **DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

## **Commune d'ANTIBES**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Procédure de déclassement du volume tréfonds et  
surplomb de la voie du Bus à Haut Niveau de Service  
ouverte à la circulation piétonne et cycliste sur la parcelle  
HA 004p dans la ZAE des trois moulins**

**du 6 mars 2019 au 21 mars 2019**

### **CONCLUSIONS MOTIVEES**

Je soussignée Anne PAUL, Commissaire-enquêteur, désignée par Monsieur le Maire de la ville Antibes par l'arrêté du 11 février 2019, au terme de l'enquête publique de déclassement du domaine public communal du volume en tréfonds et surplomb de la voie du Bus à Haut Niveau de Service ouverte à la circulation piétonne et cyclable, parcelle HA 0004, ZAE des trois moulins à Antibes, compte tenu d'une part des renseignements recueillis et d'autre part des observations exprimées par les différents intervenants,

Relève :

- que cette enquête publique s'est déroulée d'une manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur, en particulier en ce qui concerne l'affichage, son maintien et la publicité dans la presse,
- que les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions,
- que chacun a pu, tout au long de l'enquête, prendre connaissance du dossier, s'informer et faire connaître librement ses avis et observations,
- que le dossier mis à l'enquête contenait l'ensemble des pièces exigées par les textes en vigueur,
- que la procédure choisie est adaptée aux nécessités de la poursuite du projet d'aménagement de la zone des trois moulins,

Considérant, sur le fond :

- qu'aucune opposition n'a été formulée,
- que le déclassement de ce volume permettra à l'aménageur de réaliser son projet en maintenant en place la voie du Bus à Haut Niveau de Service ouverte à la circulation piétonne et piste cyclable,

-que le projet pour lequel ce déclassement s'impose a fait l'objet d'une concertation et me semble bien adapté à la situation le long de l'A8, si les aspects déplacement et environnement sont pris en compte comme prévu,

**Je donne donc un avis favorable au projet de déclassement du volume en tréfonds et surplomb de la vois du Bus à Haut Niveau de Service, ouverte aux circulations piétonne et cycliste, conformément aux plans placés dans la notice, parcelle HA 004p dans la ZAE des trois moulins sur la commune d'Antibes.**

Fait à Cagnes sur mer, le 25 mars 2019



Anne PAUL  
Commissaire Enquêteur  
La commissaire-enquêteur

Anne PAUL